

Service instructeur

Service du Développement
Economique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° 2e/117-06

Service consulté

Association Départementale
du Tourisme



AIDE A L'HOTELLERIE

Résumé : *Il est proposé d'attribuer une aide de 244 296,54 € à l'Hôtel Bristol à COLMAR qui engage un important programme d'extension.*

Le dispositif d'aide à l'hôtellerie du Conseil Général du Haut-Rhin vise à encourager l'amélioration qualitative de l'offre. Compte tenu des différences existantes entre les diverses catégories d'établissements, une intervention distincte est proposée pour la petite hôtellerie (établissements non homologués à 2 étoiles) et l'hôtellerie de bon confort (établissements 2 étoiles ayant plus de 20 chambres et plus de 80% des chambres dotées de sanitaires complets, à 4 étoiles luxe).

Alors que la petite hôtellerie est encouragée à rénover l'existant et à obtenir un classement tourisme, les établissements de bon confort sont encouragés à apporter de nouvelles prestations répondant aux attentes de la clientèle. A noter que ce dispositif ne concerne que la partie hôtelière des établissements et exclut les hôtels affiliés à une chaîne intégrée ainsi que les exploitations concédées.

L'Assemblée Plénière du 23 juin 2006 a complété ce dispositif par la mise en place de critères spécifiques pour les projets hôteliers structurants, permettant une intervention, à parité avec le Conseil Régional d'Alsace, dans le respect du Régime Cadre Tourisme.

Il est rappelé que la Commission Permanente bénéficie d'une délégation pour assurer la répartition de cette aide et que les modalités d'application (versement, contreparties, etc.) de cette intervention sont arrêtées dans le cadre d'une convention.

Projet d'extension du Grand Hôtel Bristol à COLMAR

Saisissant l'opportunité d'une opération immobilière réalisée sur la parcelle contigüe à l'établissement existant, le Grand Hôtel Bristol, à COLMAR, a programmé une importante opération de développement visant à terme :

- la création de 20 chambres
- la création d'un espace séminaire modulable d'une surface totale de 216 m²
- l'aménagement d'un espace de bien-être
- la création de 10 places de parking

Le coût total du projet a été évalué à 3.249.287 € HT

La Ville de COLMAR étant classée « commune urbaine », l'aide du Conseil Général ne peut intervenir qu'en complément de l'aide du Conseil Régional et ne peut y être supérieure.

Le dossier sera soumis au Conseil Régional lors de la Commission Permanente du 10 novembre 2006, avec une proposition de subvention s'élevant à 244 296,54 €.

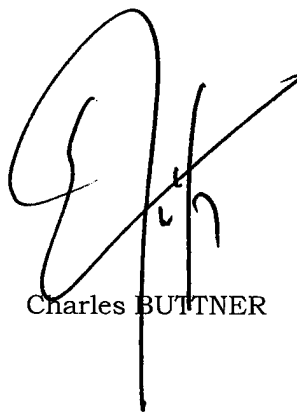
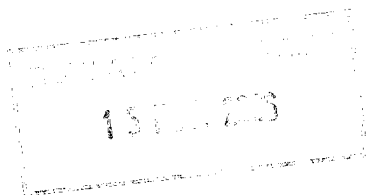
S'agissant d'un projet structurant, il est proposé d'attribuer à la SA « Grand Hôtel Bristol » une subvention de 15% du coût éligible évalué à 1.877.200 € HT et de plafonner cette aide au montant de la participation régionale, soit 244 296,54 €.

Une fiche de synthèse du projet est jointe en annexe.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer à la SA « Grand Hôtel Bristol » une aide de 15% du coût éligible du projet évalué à 1.877.200 € HT, plafonnée au montant de la subvention attribuée par le Conseil Régional, soit 244 296,54 €;
- de prélever la dépense correspondante d'un montant de 244 296,54 € sur l'enveloppe 80090 chapitre 204, nature 2042, fonction 94 du budget départemental ;
- d'autoriser le Président à signer la convention type d'attribution de subvention correspondante avec le bénéficiaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

GRAND HOTEL BRISTOL
M. Richard RIEHM
7, Place de la Gare
68000 COLMAR

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Grand Hôtel Bristol est un établissement renommé de Colmar, proposant 70 chambres classées 3 étoiles. Adhérent à la chaîne volontaire Best Western (seulement 3 établissements membres dans le Haut-Rhin), l'hôtel est situé sur la place de la Gare et propose en complément une brasserie (100 couverts) et un restaurant gastronomique (80 couverts – 1 macaron Michelin).

L'hôtel, dont le taux d'occupation avoisine les 70%, accueille une clientèle d'affaires et de loisirs pour du court séjour.

Le chiffre d'affaires, de l'ordre de 3,4 M€ en 2005, est assuré à 35% environ par la partie hôtelière. 51 personnes sont employées par la structure, représentant 47 équivalent temps plein.

L'exploitation est assurée par le biais d'une Société Anonyme (la SA « Grand Hôtel Bristol ») qui est propriétaire du fonds de commerce et des murs. Ces-derniers ayant été acquis par crédit-bail, la SA ne sera pleinement propriétaire des murs actuels qu'au terme de ce contrat (2010).

2. LE PROJET

L'arrivée prochaine du TGV ouvre des perspectives de développement très intéressantes pour l'établissement. Aussi, le Grand Hôtel Bristol a saisi l'opportunité d'une opération immobilière portée par la Colmarienne du Logement et jouxtant l'établissement actuel pour développer son offre (création de chambres et d'équipements connexes).

Le projet consiste en :

- la création de 20 chambres
- la création d'un espace séminaire modulable d'une surface totale de 216 m²
- l'aménagement d'un espace de bien-être
- la création de 10 places de parking

Le coût total du projet a été évalué à 3.249.287 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Augmentation de capital par apport en numéraire	73.000 €
Crédit Bail immobilier consenti par Batical	1.775.040 €
Emprunt SADE	200.000 €
Emprunt CCM	200.000 €
Emprunt CE	400.000 €
Subventions	487.400 €
Autofinancement	113.847 €
Total	3.249.287 €

3. PROPOSITION D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL

S'agissant d'un projet structurant, ce projet peut bénéficier d'un soutien public à hauteur de 15% (dans le respect du Régime Cadre Tourisme). Une intervention conjointe et à parité entre le Conseil Général et le Conseil Régional est prévu sur ce type de dossiers. Toutefois, les investissements éligibles retenus n'étant pas les mêmes, il est proposé de répartir l'intervention des deux collectivités de la manière suivante :

	Investissements retenus	
	CRA	CG 68
Bâtiment	1 243 487,26 €	
Aménagement chambres, espace séminaires + circulations		1 350 600 €
Espace bien-être		123 000 €
Cuisine		319 500 €
Equipement chambres		64 700 €
Lounge		19 400 €
Total éligible	1 243 487,26 €	1 877 200 €

Colmar étant classée « commune urbaine », l'aide du Conseil Général ne peut intervenir qu'en complément de l'aide du Conseil Régional et ne peut y être supérieure.

Le dossier sera soumis au Conseil Régional lors de la Commission Permanente du 10 novembre 2006, avec une proposition de subvention s'élevant à 244 296,54 €.

Aussi, il est proposé d'attribuer à la SA « Grand Hôtel Bristol » une subvention de 15% du coût éligible évalué à 1.877.200 € HT et de plafonner cette aide au montant de la participation régionale, soit 244 296,54 €.